



## COMMUNIQUE DE PRESSE

13 mai 2016

### Révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise EUTICALS SAS à Tonneins : Consultation du public du 17 mai au 20 juin 2016

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise EUTICALS SAS (ex. ARCHIMICA), installée sur la commune de TONNEINS, a été modifié et doit faire l'objet d'une mise en consultation publique avant sa validation définitive. **Ce document, accompagné d'un registre permettant de recueillir les observations de la population, est disponible pour une durée d'un mois, du mardi 17 mai au lundi 20 juin 2016 inclus en mairies de TONNEINS et de FAUILLET et à la Sous-Préfecture de MARMANDE.**

#### Définition du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le classement de cette entreprise parmi les établissements SEVESO a conduit à l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention. La rédaction de ce plan est une obligation fixée par la réglementation applicable aux installations classées. Réalisé sous l'égide du Préfet, en lien avec les services de l'État, les services de secours, l'exploitant et les élus concernés, il permet de définir les mesures assurant la protection des populations face à un risque d'accident majeur dépassant les limites de l'entreprise. Ce plan est régulièrement testé lors d'exercices de sécurité civile. Le dernier exercice sur le site de l'entreprise a eu lieu le 15 avril 2015.

#### Révision du Plan Particulier d'Intervention de l'entreprise

Ce plan doit obligatoirement être révisé tous les trois ans afin de réactualiser les dispositifs d'intervention permettant de coordonner les opérations de secours. Avant l'approbation de cette révision, le projet de plan doit être soumis à la consultation du public selon les modalités prévues par le décret n°2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention prises en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure.

---

#### Jours et heures ouvrables pour consulter ce document :

- Mairie de Tonneins : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;
- Mairie de Fauillet : mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 9h à 12h30, samedi de 9h à 12h ;
- Sous-Préfecture de Marmande : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

#### CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

Sabine GARIN  
☎ 05 53 77 61 83  
[sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr)